

Conditions d'assurance Location.

Le véhicule.

- Être homologués VASP (noté sur la carte grise).
- Poids maximal de 3.5 Tonnes.
- Valeur à neuf de maximum 78000 Euros TTC.
- Carte grise Française, non barrée.
- Il devra être assuré pour les périodes de non location (l'assurance annuelle est au choix du propriétaire).

Les Conducteurs :

- Être âgé d'au moins 23 ans.
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B depuis minimum 3 ans.
- Le locataire doit fournir les copies recto-verso des permis des conducteurs désignés au moment de la réservation.
- Le nombre maximum de conducteurs par contrat est de 2.
- En cas de sinistre, le contrat loca-voyages fourni avec le devis d'assurance devra être signé par les 2 parties.

<i>NATURE DES GARANTIES</i>	<i>ETENDUE DES GARANTIES</i>	<i>FRANCHISE PAR SINISTRE</i>
Responsabilité Civile Automobile	Sans limitation de somme	NEANT
Défense Recours	Sans limitation de somme	NEANT
Dommages Tous Accidents Acte de vandalisme Force de la nature	Valeur à dire d'expert, maxi valeur HT déclarée	Sinistre contre un autre véhicule: 1000 € Dans les autres cas : 2.000 €
Catastrophes Naturelles	Valeur à dire d'expert, maxi valeur HT déclarée	Fixée par arrêté interministériel
Incendie, tempêtes, Force de la nature Vol, tentative de vol	Valeur à dire d'expert, maxi valeur HT déclarée	1.000 €
Bris de Glaces (étendu aux baies et lanterneaux) Optiques de Phares	Valeur de remplacement	NEANT
Garantie du Conducteur Responsable	250.000 €	NEANT